

La réponse s'applique aux questions restantes, nos P-10 et P-11. La motion présentée par l'honorable député est inacceptable pour les raisons suivantes:

1) La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe regroupe les gouvernements de divers pays et fonctionne toujours selon la règle du consensus.

2) En l'absence d'un consensus officiel de la part des 35 pays participant à la Conférence, le gouvernement canadien ne peut pas divulguer les propositions officielles présentées à des réunions comme la réunion d'information de Londres.

Je demande par conséquent au député de retirer sa motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons le même problème. Est-ce qu'un de ses collègues serait prêt à proposer leur report pour débat ultérieur? Le député de Kamloops (M. Riis), désire-t-il les faire reporter?

M. Riis: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions P-10 et P-11 sont reportées pour débat ultérieur.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres motions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS A DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Drummond (M. Guilbault)—la Gendarmerie royale du Canada—la lutte contre la drogue; le député de Surrey-Nord (M. Karpoff)—le logement—le coût du logement—la position du ministre; le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Taylor)—la Société canadienne des postes—les propos d'un électeur—la position du ministre/les activités de relations publiques.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaire (A), pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, déposé sur le Bureau le jeudi 15 juin 1989, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-35, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-35, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

• (1610)

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement à l'étape de la deuxième lecture. Je voudrais répondre à certaines des questions qui nous ont été posées par le Nouveau Parti démocratique.

Tout d'abord, les gens seront conscients que l'industrie céréalière a connu de très graves problèmes au cours des trois dernières années. Les deux premières années, ils étaient dus à la baisse assez spectaculaire des prix des céréales à l'échelle internationale, et le gouvernement était en mesure de réagir par des paiements fondés sur le prix. Pendant le cycle végétatif de l'année 1988, nous avons eu des conditions météorologiques assez peu favorables. Si on se reporte aux annales, le temps en 1988 dans certaines régions des Prairies a été aussi mauvais sinon pire que pendant certaines des pires périodes des années 30. Les récoltes ont donc été très pauvres. Certains agriculteurs du nord des provinces des Prairies et de certaines régions de l'Ontario et du Québec ont eu des récoltes moyennes. Cela veut donc dire, quand on voit la